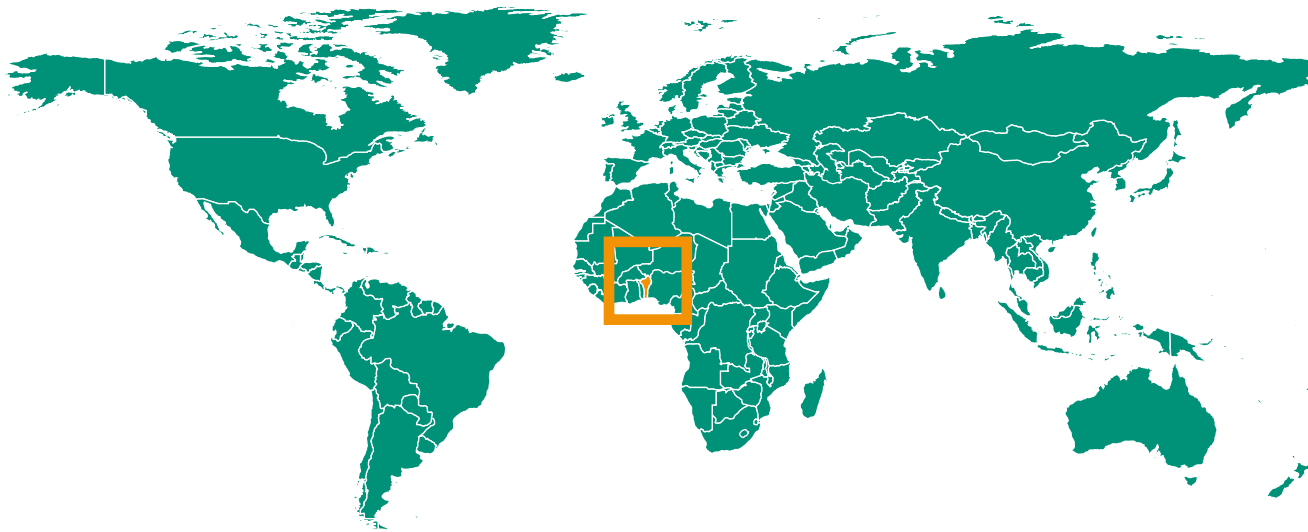


DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

BENIN





Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Photo credits: © UN-HABITAT

HS Number: HS/1056/08E

ISBN Number: 978-92-1-132051-0

ISBN Series: 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à:

ONU-HABITAT
P.O.Box 30030, GPO 00100
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: un-habitat@unhabitat.org

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Situation des établissements humains	6
Priorité 1: Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
Priorité 2: Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	8
Priorité 3: Foncier et logement pour les plus pauvres	9
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	10
Priorité 5: Systèmes de financement des établissements humains	11
INSTRUMENTS ACTUELS DE PROGRAMMATION	12
Au niveau du Gouvernement	12
CCA conduit en 2001 et Plan-cadre UNDAF 2004-2008	13
Plan-cadre UNDAF 2009-2013 (en cours d'élaboration)	13
ACTIVITES RECENTES ET EN COURS	14
ONU-HABITAT	14
Partenaires	15
STRATEGIE	16
Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur	16
Objectifs du programme	16
Risques	17
Priorités identifiées	17
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	18
Principes clés	18
Information	18
Les besoins de renforcement des capacités	18
CADRE DU PROGRAMME	19
Tableau des résultats et des ressources	19
Budget du programme	22
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	24
ACRONYMES	24
RESUME	27
CARTE	27
EXECUTIVE SUMMARY	28

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays (HCPD) mis

au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays. Ces outils de référence sont destinés aux chargés de pro-

gramme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme «One UN» est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka
Directrice Exécutive

MINISTRE



Au Bénin, les objectifs d'offrir un logement décent à moindre coût au plus grand nombre d'une part et de mettre en place des équipements et des infrastructures adéquats d'autre part ne sont pas encore atteints. Cependant, l'Etat béninois a engagé des actions stratégiques pouvant servir de boussoles

à tous les décideurs et autres acteurs tant actuels que futurs dans leurs efforts d'amélioration des conditions de vie et d'habitat des populations.

Ces actions de formulation de politique urbaine, d'élaboration d'outils de planification urbaine et de politique nationale de l'habitat et du logement ont eu pour bases les différents documents de politique et de stratégie dont notamment (i) les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (OSD du Bénin 2006-2011); (ii) le Document Stratégique de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR 2007-2009) assorti d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2007-2009), élément central de mise en oeuvre de la SCRP; (iii) la Déclaration de Politique Urbaine; (iv) la Déclaration de Politique Nationale de l'Habitat et (v) le Programme Habitat et Construction. La quasi-totalité de ces documents nationaux de politique et de planification stratégique mettent en exergue la nécessité et l'importance du renforcement des capacités afin de rendre les acteurs plus performants et plus efficaces dans leur contribution à soutenir (i) la promotion et le développement des établissements humains et faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût; et (ii) le développement local et harmonieux des centres urbains, et l'amélioration de l'accès des populations aux services urbains de base de qualité.

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) a initié l'élaboration du Document de Programme Pays (Habitat Country Programme Document –HCPD 2008-2009) afin de contribuer plus efficacement à répondre aux défis de l'urbanisation auxquels est confronté le Bénin. Cet exercice a bénéficié de l'appui et de la contribution des Directions Centrales et Techniques du Département Ministériel Sectoriel dont j'ai la charge notamment dans l'identification des priorités nationales liées à

l'amélioration de l'habitat et de l'accès aux services de base et au développement urbain durable.

Les objectifs stratégiques du HCPD et sur lesquels ONU-HABITAT se propose de concentrer ses efforts dans la période 2008-2009 se fondent sur les documents nationaux de planification stratégique et sont en adéquation avec les priorités nationales du Bénin en matière d'habitat et de développement urbain.

C'est pourquoi, mon souhait est de voir le HCPD du Bénin servir véritablement d'outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources et de cadre d'opérationnalisation pour une intervention cohérente de ONU-HABITAT au Bénin en vue d'une coopération renforcée entre ONU-HABITAT et le Gouvernement du Bénin pour l'atteinte de l'objectif 7 (cibles 10 et 11) des OMD.

Je tiens à remercier les autorités de toutes les branches et programmes de ONU-HABITAT et plus particulièrement Mme Anna K. Tibajuka, Directrice Exécutive de ONU-HABITAT, M. Daniel Biau, Directeur de la Coopération Technique Régionale, M. Alioune Badiane, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes et M. Joseph Guiébo, Chargé de Pays Francophones pour leur appui et soutien constants à l'endroit du Gouvernement de mon pays dans ses efforts d'atteindre les objectifs d'un logement décent à moindre coût au plus grand nombre.

François G. Noudegbessi
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme
Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière
(MUHRFLEC)
République du Bénin

ANALYSE DE LA SITUATION

SITUATION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Le contexte de la politique nationale en matière d'habitat est surtout caractérisé par les efforts accrus dans le domaine de la gouvernance urbaine locale. La fourniture des services urbains de base et de logements décents surtout aux plus démunis, un aménagement urbain harmonieux et un secteur foncier maîtrisé et sécurisé constituent les défis majeurs de développement urbain et de l'habitat au Bénin.

La première partie du Document de Programme Pays est organisée selon les priorités du Plan Institutionnel et Stratégique à Moyen Terme d'ONU-HABITAT approuvées par le Conseil d'Administration en 2007.

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

- Population totale: 9.3 m
- Pop. urbaine: 3.8 m (41%)

Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 3 %
- Urbain: 4 %

Les villes principales

- Cotonou: 786 000

Source: UN DESA

Indicateur urbain

- Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 72 %

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 82 %
- A l'eau courante: 66 %
- A l'assainissement: 42 %
- A un espace de vie suffisant: 77 %
- A un logement durable: 81%

Source: UN-HABITAT 2005

PRIORITE 1: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

REDUIRE LA VULNERABILITE

À l'instar de l'ensemble des pays en développement, le Bénin fait face à des aléas naturels, sociaux et économiques qui l'exposent à une certaine vulnérabilité. La question des changements climatiques qui affectent toute la planète intervient comme un facteur aggravant la désertification, la dégradation des ressources naturelles et menaçant la diversité biologique.

Conscient de cet état de choses, le Gouvernement béninois a signé en juin 1992 et ratifié en juin 1994, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui s'est fixée un objectif ultime à savoir: stabiliser d'ici 2013 les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère, à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique.

Conformément à l'article 12 de la convention, le Bénin a rédigé en 2001, sa Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques qui a mis en relief, un certain nombre de vulnérabilités à savoir: (i) vulnérabilité de la zone côtière du Bénin où les lacs Nokoué et Ahémé sont identifiés comme ne pouvant plus favoriser le développement de la faune marine sous l'effet conjugué de la nature et de l'homme; (ii) vulnérabilité du trait de côte pour lequel les études prévoient un recul de 50 m pour les années 2025 puis 100 m à l'horizon 2025, si aucune protection littorale n'est envisagée; (iii) vulnérabilité de l'agriculture et des productions agricoles dont le niveau de rendement reste en deçà du potentiel des variétés cultivées dans le cas du scénario de référence.

Du nord au sud, des inondations destructrices deviennent le lot quotidien des populations en saisons pluvieuses. Selon les statistiques récentes, les inondations touchent chaque année environ dix mille logements à Cotonou (près de 10 % des logements) et trois cents à Porto-Novo (1 % des logements). Selon les autorités municipales, une solution définitive au problème d'inondation dans la ville de Cotonou nécessiterait un investissement de 250 milliards de francs CFA soit environ 564 millions dollars US.

La très grande perméabilité des frontières béninoises contribue à l'accroissement du taux d'insécurité. Et le partage du même littoral que des pays pétroliers tel que le Nigéria augmente les risques de pollution des eaux continentales.



Le taux d'analphabétisme reste encore très élevé (70% environ) même si des mesures hardies sont prises ou en cours pour sa réduction.

La réduction de cette vulnérabilité est un souci permanent du Bénin qui a adopté de nombreux textes et dispositions réglementaires en vue de la protection et de la gestion rationnelle des ressources naturelles. À ce titre, on peut citer entre autres:

- les Perspectives Nationales à Long Terme du Bénin à l'horizon 2025 « Bénin 2025 Alafia »;
- la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- la loi 87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l'eau en République du Bénin;
- le décret n°82-435 du 30 décembre 1982 portant interdiction des feux de brousse et incendies de plantations en République du Bénin ;
- le décret n°86-516 du 15 décembre 1986 portant définition des responsabilités en matière de gestion du littoral;
- la loi portant création de la Commission Nationale de Lutte contre la Pollution (Commission Nationale pour l'Environnement).

PROBLEMATIQUE DU GENRE

La constitution du 11 décembre 1990 reconnaît l'égalité de l'homme et de la femme et protège la femme contre toutes les formes de discrimination. Des

efforts considérables sont réalisés par le Bénin dans ce domaine à travers l'adoption de plusieurs textes et la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la femme. Ces actions ont été marquées par la création des structures spécifiques capables d'induire l'accélération de l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes. On peut noter, entre autres:

- la création par décret No 93-173 du 20 juillet 1993, de la Commission Nationale d'Intégration de la Femme au développement dont les principales attributions sont d'élaborer la Politique Nationale en matière d'intégration de la femme au développement, d'assurer la défense des intérêts de la femme etc.;
- la création en 1996, d'une Direction de la Condition Féminine (DCF) pour coordonner la Politique Nationale de la Promotion de la Femme au sein de laquelle est intégrée la Commission Nationale d'Intégration de la Femme au Développement, etc.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

La promotion du développement local nécessite le renforcement des capacités des ressources humaines. Le document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté et les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin reconnaissent la nécessité et l'importance de mener des actions de renforcement des capacités afin de rendre les différents acteurs plus performants et plus efficaces dans leur contribution

au développement régional et local. Ces actions de renforcement de capacité viseront les élus locaux et l'administration préfectorale. Il est de même envisagé de développer des projets structurants à effets d'entraînement qui nécessiteront le développement de programmes de formations professionnelles ciblés dont l'objectif sera de mettre le capital humain qualifié requis à la disposition des secteurs retenus.

PRIORITE 2: AMENAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

PLANIFICATION ET GESTION URBAINES

Les principales villes du Bénin se sont développées en dehors de toute planification urbaine. La ville de Cotonou, le prototype de ce développement anarchique, s'est ainsi développée non seulement par l'extension et la densification de la trame urbaine, mais aussi par l'occupation spontanée de sa périphérie (urbanisation non maîtrisée).

Cependant, il s'en est suivi une révolution à travers l'élaboration de politique et d'instruments de planification urbaine. En effet, trente six (36) villes disposent d'un plan directeur d'urbanisme (PDU), douze (12) villes disposent d'un schéma directeur d'assainissement urbain, six (6) villes sont en train d'actualiser leur PDU et six (6) autres villes ont leur

PDU en cours de réalisation. De même, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Porto-Novo, Sèmè-Podji, Cotonou, Abomey-Calavi, Ouidah appelée "SDAU Grand Cotonou" a été réalisé et le plan de circulation de Cotonou élaboré. Par ailleurs, un programme visant à établir le cadastre au niveau de chaque commune a permis de doter vingt deux (22) villes d'images satellitaires (des commandes sont faites pour les 55 villes restantes). De même, une stratégie de développement urbain (CDS) du Grand Cotonou est en cours de préparation.

GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL

Malgré les progrès réalisés en matière de démocratie, de stabilité politique et de fonctionnement correct des Institutions de la République, le Bénin fait face à de nombreux et graves problèmes de gouvernance et de corruption qui affectent également le développement urbain et l'état des établissements humains.

Selon les résultats du 3ème Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH3) de 2002, le milieu urbain au Bénin représentait 2.630.133 habitants, soit 38,9% de la population totale. De 1992 à 2002, on a noté un accroissement rapide de la population urbaine à un rythme annuel moyen de 4,12% contre 3,8% entre 1979 et 1992. Avant la fin de l'année 2020, la population des villes béninoises aurait doublé. Cette armature urbaine est désarticulée par la présence de trois grands pôles (Cotonou, Porto-Novo et Parakou) qui concentrent près de 48% de la



预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_19066

